

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le lundi 3 décembre 2012, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents : M. Conrad Hubert M. Denis Pilon
 M. Marcel Lafontaine M. Philippe St-Jacques
 Mme Michelle Payette

Est absent : Mme Julie Jolivette

formant quorum sous la présidence du maire, M. Armand Hubert.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2012-RAG-4925 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le conseiller Denis Pilon, appuyé par le conseiller Conrad Hubert, propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

6. Varia

- 6.1 Club de ski et planche de la Vallée de la Gatineau
- 6.2 Demande d'aide financière pour Complicité Emploi
- 6.3 Demande d'appui de la part du député Mathieu Ravignat
- 6.4 Calendrier des réunions 2013

Adoptée.

2012-RAG-4926 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2012**

Le conseiller Philippe St-Jacques, appuyé par la conseillère Michelle Payette, propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2012 tel que présenté.

Adoptée.

2012-RAG-4927 **ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE**

Le conseiller Philippe St-Jacques, appuyé par le conseiller Marcel Lafontaine, propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 24 709.32 \$ et la liste des comptes payés au montant de 27 776.08 \$ telle que présentée.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des argents reçus

Présentation de la liste des argents reçus au 30 novembre 2012 au montant de 81 580.48 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 30 novembre 2012

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 62 796.78 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 7 198.07 \$ intérêts inclus.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Conciliation bancaire

Présentation de la conciliation bancaire en date du 30 novembre 2012.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

État de revenus et dépenses

Présentation de l'état des revenus et dépenses pour novembre 2012 tel que présenté à la date de l'assemblée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rapport des permis émis

Présentation de la liste des permis émis en novembre 2012.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande d'entente avec la Maison de la Famille Vallée Gatineau

La directrice générale présente au conseil une demande d'entente avec la Maison de la Famille Vallée de la Gatineau. L'entente demandée serait de payer un montant fixe et ainsi profiter de quelques gratuités à remettre à des enfants. Le conseil préfère voir s'il est possible de payer à la pièce s'il y a des enfants intéressés. La directrice reviendra lorsqu'elle aura pris des renseignements.

ATTENDU QUE la municipalité a adopté le 20 septembre 2010 la résolution 2010-RAG-4426 portant sur la programmation des travaux 2010-2013 et le 27 mai 2011 elle a aussi adopté la résolution 2011-RAG-4558 modifiant la première programmation;

ATTENDU QUE par la résolution 2010-RAG-4426 la municipalité s'est engagée à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés dans le cadre du TECQ 2010-2013;

ATTENDU QUE la municipalité désire modifier la programmation de travaux soumis dans le cadre du TECQ 2010-2013 tout en s'engageant à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Lafontaine, appuyé par le conseiller Denis Pilon et unanimement résolu que :

- La municipalité de Bois-Franc modifie la dernière programmation soumise en mai 2011 de la façon suivante :

Pour 2010 : 100 998.77 \$ Asphaltage chemin Payette et 24 915.13 \$ creusage de fossés et pose de ponceaux;

Pour 2011 : 6 535.50 \$ MG20 chemin Payette et 23 466.54 \$ rechargement chemin Pilon;

Pour 2012 : 13 671.04 \$ MG20 chemin Payette, 76 395.56 \$ rechargement et asphaltage chemin Branchaud, Lafontaine et Hubert, 83 661.89 \$ rechargement et asphaltage chemin Parc Industriel ainsi que 12 724.94 \$ rechargement et creusage de fossés chemin Charette;

Pour 2013 : 129 606.63 \$ asphaltage chemin Parc Industriel;

- La municipalité autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la modification de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés en vue de recevoir la contribution gouvernementale.

Adoptée.

2012-RAG-4929

ANNONCE AU FEUILLET PAROISSIAL DE L'ASSOMPTION DE MARIE

Il est proposé par le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Philippe St-Jacques et unanimement résolu d'accorder un montant de 200 \$ pour l'annonce au feuillet paroissial de l'Assomption de Marie pour 2013.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2012-RAG-4930

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'UMQ

Il est proposé par le conseiller Denis Pilon, appuyé par la conseillère Michelle Payette et unanimement résolu de renouveler notre adhésion à l'UMQ pour 2013 au montant de 95.00 \$ taxes en sus.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2012-RAG-4931

CLUB DES PETITS DÉJEUNERS

CONSIDÉRANT QU'il y a un manque de bénévoles à l'école de Bois-Franc pour les petits déjeuners;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale s'est proposée pour aller faire les vendredis matin;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette, appuyée par le conseiller Denis Pilon, propose et il est unanimement résolu que la directrice générale ouvre 30 minutes plus tard le vendredi afin d'être bénévole pour le Club des petits déjeuners à l'école de Bois-Franc.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Publicité dans le guide touristique de TVG

La directrice générale présente au conseil une offre de publicité dans le guide touristique de TVG. Comme les prix de ces publicités sont assez élevés, le conseil ne désire pas y participer cette année.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Participation à un projet pilote pour les élections de 2013

La directrice générale mentionne au conseil que l'ADMQ propose deux projets pilotes pour les élections de 2013. Ce sont deux projets différents et intéressants, mais le conseil ne désire pas participer cette fois-ci.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Résolution de la municipalité du Lac Ste-Marie

La directrice générale présente au conseil une résolution de la municipalité du Lac Ste-Marie nous demandant si nous serions intéressés à participer à une formation en sécurité civile adaptée à la réalité de nos milieux. Le conseil ne désire pas participer à cette formation puisque la directrice générale est déjà en contact avec quelqu'un du Ministère de la Sécurité publique et que cette personne viendra refaire notre plan avec elle.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Formation de raconteur

La directrice générale présente au conseil une demande du comité organisateur du Festival des arts et de la scène 2013. Cette demande est pour savoir si nous serions intéressés à participer à une formation de raconteur en y envoyant quelqu'un de la municipalité. Après discussion, le conseil n'est pas intéressé à participer à cette formation.

2012-RAG-4932

APPUI À LA RÉOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE LOW

ATTENDU QUE St. Michael's est à nouveau menacé par la fermeture;

ATTENDU QUE St. Michael's poursuit toujours son offre de services éducatifs essentiels aux jeunes de Low et des environs;

ATTENDU QUE St. Michael's fournit des emplois aux lowites et constitue donc une composante importante du tissu socioéconomique de la Municipalité de Low;

ATTENDU QUE toutes les autres communautés entre Chelsea et Gracefield ont une école sur leur territoire;

ATTENDU QUE la durée des transports vers et depuis l'école deviendra insupportablement longue pour les étudiants s'ils doivent aller à l'école ailleurs;

ATTENDU QUE la durée excessive des transports augmente la vulnérabilité de certains étudiants aux intimidations et limite leur capacité à participer aux activités parascolaires;

ATTENDU QUE le prolongement récent de l'autoroute 5 fait de Low une destination de choix pour ceux et celles à la recherche de logements accessibles et plus abordables qu'à Chelsea ou à Wakefield, surtout pour les jeunes familles; fait qui influencera la tendance démographique de vieillissement dans la région;

ATTENDU QUE St. Michael's est une de seulement deux écoles rurales offrant l'enseignement secondaire en langue anglaise entre Chelsea et Maniwaki;

ATTENDU QUE St. Michael's héberge le Centre scolaire communautaire de la commission scolaire;

ATTENDU QUE St. Michael's dispose de ressources adaptées aux étudiants souffrant de difficultés d'apprentissage, représentant 45 % de l'effectif étudiant;

ATTENDU QUE St. Michael's s'est hissé près du sommet du classement académique des écoles de la commission scolaire;

ATTENDU QUE la présence dans la communauté de St. Michael's fait la promotion de la formation continue auprès de tous les lowites;

ATTENDU QUE St. Michael's dessert les populations de 11 municipalités différentes;

ATTENDU QUE malgré la disponibilité d'alternatives urbaines et l'absence de frontières d'une zone de recrutement définie, St. Michael's demeure le choix d'un bon nombre d'étudiants;

ATTENDU QUE la majorité de la population étudiante de St. Michael's demeure au nord ou à l'est de Low;

ATTENDU QUE St. Michael's représente un pôle catalyseur de défense des droits linguistiques des anglophones;

ATTENDU QUE la présence de St. Michael's dans la communauté influence positivement les relations intergénérationnelles;

ATTENDU QUE St. Michael's offre une sélection enviable de sports de plein air tels que le ski, le canot, le camping sauvage, la raquette, le baseball, le football, le basketball, le soccer et le patin;

ATTENDU QUE la communauté lowite partage régulièrement ses ressources et ses infrastructures, notamment l'aréna, la bibliothèque et la salle communautaire avec St. Michael's;

ATTENDU QUE St. Michael's offre des opportunités d'emploi subventionné pour les étudiants qui réussissent mal au sein de l'environnement scolaire régulier, par l'entremise de son programme Work Oriented Training Pathway (WOTP);

ATTENDU QUE le taux de diplomation à St. Michael's est d'environ 90 %;

ATTENDU QU'environ la moitié des diplômés poursuivront des études supérieures;

ATTENDU QUE la commission scolaire aura à composer avec le coût énorme de relocalisation de l'effectif étudiant vers un autre édifice ou possiblement vers un nouvel édifice qui devra être construit;

ATTENDU QUE les lowites et leurs concitoyens dans d'autres communautés souhaitent qu'aucun jeune ne se voie refuser une expérience académique de qualité; nous demandons donc que l'école secondaire St. Michael's demeure ouverte et qu'elle reçoive l'aide financière nécessaire à ses améliorations futures;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Denis Pilon, appuyé par la conseillère Michelle Payette, propose et il est unanimement résolu qu'en vertu du préambule ci-haut, le conseil de la municipalité de Bois-Franc est d'avis qu'il existe plus de raisons pour continuer plutôt qu'interrompre l'offre d'enseignement à St. Michael's;

ET QUE le conseil juge que les raisons invoquées par la commission scolaire justifiant la fermeture sont irrecevables;

ET QUE le conseil appuie toute démarche menant à des nouveaux investissements financiers permettant d'améliorer et de renouveler l'offre d'enseignement à St. Michael's.

Adoptée.

2012-RAG-4933

OUVERTURE D'UN NOUVEAU COMPTE DE GRAND LIVRE

Le conseiller Marcel Lafontaine, appuyé par le conseiller Denis Pilon, propose et il est unanimement résolu d'ouvrir un nouveau compte de grand livre qui portera le nom de « surplus accumulé affecté aux loisirs » et que tous les excédents qui viennent des loisirs ou autres seront mis dans ce compte.

Adoptée.

2012-RAG-4934

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA COMBEQ

Le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Marcel Lafontaine, propose et il est unanimement résolu de renouveler l'adhésion à la COMBEQ au montant de 285 \$ taxes en sus.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande de soutien financier du Carrefour Jeunesse Emploi

La directrice présente au conseil une demande de soutien financier du Carrefour Jeunesse Emploi nous demandant de nous engager pour une durée de trois ans à remettre 300 \$ par année. Le conseil ne désire pas y participer.

2012-RAG-4935

CHOIX DU NOTAIRE POUR L'ENTENTE DE PRISE D'EAU AVEC LOUISIANA PACIFIC

CONSIDÉRANT QUE nous avons une entente verbale avec Louisiana Pacific pour utiliser leur prise d'eau lors d'un incendie;

CONSIDÉRANT QUE cette entente devrait être notariée pour combler notre schéma de couverture de risque en incendie afin de pouvoir confirmer que nous l'utilisons comme borne sèche;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Marcel Lafontaine, appuyé par la conseillère Michelle Payette, propose et il est unanimement résolu de faire notarié notre entente de prise d'eau avec Louisiana Pacific et que le notaire sera Sylvain Hubert pour cette entente ainsi que pour les contrats à venir. Il est aussi résolu que le maire Armand Hubert et la directrice générale Annie Pelletier seront autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à cette entente.

Il est à noter que le maire Armand Hubert est sorti de la réunion afin que le conseil prenne une décision.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Précision sur les travaux faits par la municipalité pour les barrages de castors

La directrice générale présente au conseil un document qui mentionne toutes les interventions faites par la municipalité pour les barrages de castors. Certaines de ces interventions ont été faites à la suite d'une demande d'un citoyen.

2012-RAG-4936

DEMANDE DE LOUISIANA PACIFIC

CONSIDÉRANT QUE Louisiana a demandé à la municipalité de diminuer des intérêts dû à un petit retard sur un paiement;

CONSIDÉRANT QUE si le conseil leur accorde cette diminution ce ne serait pas juste pour les citoyens qui ont fait cette demande dans le passé;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques, appuyé par le conseiller Marcel Lafontaine, propose et il est unanimement résolu de ne pas accepter la demande de diminution des intérêts due à une justice envers tous les citoyens qui doivent payer leurs intérêts.

Adoptée.

2012-RAG-4937

HORAIRE DE L'INSPECTEUR

CONSIDÉRANT QUE durant les trois prochains mois les demandes de permis et autres sont très minimes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil regarde toujours toutes les options dans le but de diminuer les coûts;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Marcel Lafontaine, appuyé par le conseiller Conrad Hubert, propose et il est unanimement résolu que l'inspecteur municipal soit sur l'assurance-emploi pour une période de trois mois à partir du 10 décembre 2012 et que par le fait même, une réévaluation des besoins à ce poste soit faite par le conseil.

Adoptée.

2012-RAG-4938

ACHAT DU TERRAIN DERRIÈRE LE CENTRE MUNICIPAL

Le conseiller Conrad Hubert déclare avoir des intérêts pécuniaires dans ce dossier et se retire des délibérations sur ce point.

CONSIDÉRANT QUE le terrain derrière le bureau municipal n'appartient pas à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain est utilisé seulement par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Denis Pilon, appuyé par le conseiller Marcel Lafontaine, propose et il est unanimement résolu de faire l'achat du terrain derrière le centre municipal. Ce terrain appartient à M. Roger Hubert et Conrad Hubert. Mais les négociations pour le prix sont faites seulement avec M. Roger Hubert. Ledit terrain nous sera vendu pour environ 7 000 \$ et la grandeur sera de 49.38 mètres par 49.38 mètres (26 556 pi²). Le maire Armand Hubert et la directrice générale Annie Pelletier seront autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à cet achat. L'arpenteur dans ce dossier sera Stéphane Gagnon et la rédaction des documents légaux sera confiée au notaire Sylvain Hubert.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2012-RAG-4939

RÉMUNÉRATION ET AUGMENTATION DES ÉLUS ET DES EMPLOYÉS

Le conseiller Denis Pilon, appuyé par le conseiller Conrad Hubert, propose et il est unanimement résolu :

- d'augmenter la rémunération de Mme Annie Pelletier ainsi que Mme Francine Marenger et l'ensemble des membres du conseil municipal de la moyenne 2012 des indices des prix à la consommation fédéral et provincial.

- d'ajouter 2 journées de congé payé au contrat de la directrice générale Annie Pelletier soit les 24 et 31 décembre de chaque année.

Ces changements et augmentations seront effectifs au 1er janvier 2013.

Adoptée.

2012-RAG-4940 **FERMETURE DU TEMPS DES FÊTES**

Le conseiller Philippe St-Jacques, appuyé par la conseillère Michelle Payette, propose et il est unanimement résolu que le bureau municipal soit fermé du 24 décembre au 1er janvier inclusivement. Les heures normales d'ouverture reprendront le 2 janvier 2013.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

2012-RAG-4941 **SOUPER DE NOËL DES EMPLOYÉS ET ÉLUS**

Le maire rappelle aux élus et employés que le souper de Noël se déroulera, comme à toutes les années, en même temps que le souper du Club de l'amitié de Bois-Franc.

Le conseiller Philippe St-Jacques, appuyé par le conseiller Denis Pilon, propose et il est unanimement résolu que le coût du souper soit défrayé par la municipalité pour les employés et les élus ainsi que leurs conjoint(e)s.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Prévisions budgétaires 2013 et date d'adoption

La directrice présente au conseil municipal un projet de prévisions budgétaires pour l'année 2013. Le conseil municipal donne certaines directives aux fins de compléter lesdites prévisions qui seront présentées pour adoption lors d'une séance extraordinaire le 17 décembre 2012 à 18 h 30 au Centre Donat Hubert.

2012-RAG-4942 **CÉLÉBRATION DE LA MESSE AU CENTRE DONAT HUBERT POUR LA PÉRIODE HIVERNALE**

CONSIDÉRANT QU'il y a seulement 1 messe aux deux semaines;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour le chauffage de l'église sont assez élevés alors que personne ne s'en sert en dehors des messes;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Denis Pilon, propose et il est unanimement résolu d'accepter la proposition de la Communauté St-Boniface de faire les messes au Centre Donat Hubert pour la période hivernale c'est-à-dire du 13 janvier 2013 jusqu'au 21 avril 2013 environ.

Adoptée.

2012-RAG-4943

TRANSFERT DE POSTES BUDGÉTAIRES

Le conseiller Denis Pilon, appuyé par le conseiller Conrad Hubert, propose et il est unanimement résolu de procéder aux transferts de postes budgétaires suivants :

De :	02.320.10.521	Entretien chemins	25 000.00 \$
Vers :	03.310.00.301	Travaux construction PAARRM	25 000.00 \$
De :	02.130.00.419	Services professionnels – autres	3 500.00 \$
Vers :	02.130.00.412	Services juridiques	3 500.00 \$

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Présentation de l'état comparatif

La directrice générale présente au conseil un état comparatif pour 2012. Présentement, la directrice mentionne au conseil qu'un surplus est prévu dû en partie au fait que nous n'avons pas fait les bornes sèches que nous devons faire. Ce surplus sera réutilisé pour 2013 dans le but de faire les bornes sèches prévues au schéma de couverture de risque en incendie.

2012-RAG-4944

REDDITION FINALE POUR LE PAARRM

Le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Philippe St-Jacques, propose et il est unanimement résolu que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 49 968.25 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports. Et aussi que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Réponse de Montcerf-Lytton à notre résolution

La directrice générale mentionne au conseil que la municipalité de Montcerf-Lytton on répond positivement à notre demande d'appui pour les panes d'Hydro-Québec.

2012-RAG-4945

CLUB DE SKI ET PLANCHES DE LA VALLÉE DE LA GATINEAU

La conseillère Michelle Payette, appuyée par le conseiller Conrad Hubert, propose et il est unanimement résolu de payer la moitié du transport au tarif de 60.00 \$ pour les enfants de notre municipalité qui vont s'inscrire au Club.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande d'aide financière pour Complicité Emploi

La directrice générale présente au conseil une demande d'aide financière de la part de Complicité Emploi. Le conseil ne désire pas y participer cette année.

2012-RAG-4946

DEMANDE D'APPUI DE LA PART DU DÉPUTÉ MATHIEU RAVIGNAT

Le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Philippe St-Jacques, propose et il est unanimement résolu d'appuyer la motion M-400 qui se lit comme suit :

Que, de l'avis du conseil, le gouvernement devrait étudier la possibilité de mettre en place, en collaboration avec les provinces et les territoires, un ou des programmes d'appuis financiers, en prenant exemple sur celui proposé par la Fédération canadienne des municipalités, qui permettraient la mise aux normes des installations septiques des résidences non reliées à un réseau sanitaire, dans une démarche visant à assurer l'équité urbaine/rurale, la protection des lacs, la qualité de l'eau et la santé publique.

Adoptée.

2012-RAG-4947

CALENDRIER DES RÉUNIONS 2013

Le conseiller Philippe St-Jacques, appuyé par le conseiller Marcel Lafontaine, propose et il est unanimement résolu d'adopter le calendrier des réunions 2013 comme suit :

7 janvier 2013
4 février 2013
4 mars 2013
8 avril 2013
6 mai 2013
3 juin 2013
8 juillet 2013
12 août 2013
9 septembre 2013
1^{er} octobre 2013 (mardi)
11 novembre 2013

2 décembre 2013

Adoptée.

2012-RAG-4948

**RÉSOLUTION POUR LA DEMANDE DE COMPENSATION
SUPPLÉMENTAIRE AUX MUNICIPALITÉS POUR CHEMIN À
DOUBLE VOCATION**

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité de Bois-Franc l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes locales 1 ou 2 à compenser;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année en cours.

POUR CES MOTIFS le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Philippe St-Jacques, propose et il est unanimement résolu que la municipalité de Bois-Franc demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation susmentionnée, et ce, sur une longueur totale de 6 km.

Adoptée.

2012-RAG-4949

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Philippe St-Jacques, propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

Armand Hubert, maire

Annie Pelletier, directrice générale